



**Festival Blues sur Seine**

**18 rue de Gassicourt - 78200 Mantes la Jolie**

**Tél : 01 34 78 43 80 Fax : 01 34 78 62 38**

**mail : blues-sur-seine@wanadoo.fr site : www.blues-sur-seine.com**

## **TREMLIN BLUES SUR SEINE**

Le festival "Blues sur Seine" organise un concours

### **"Le tremplin Blues sur Seine"**

dont la finale a lieu dans le cadre du festival.

**Le tremplin s'adresse aux groupes de Blues de France métropolitaine n'étant pas distribués par une major ou un label associé au jour d l'inscription.**

**Une présélection sur écoute des CDs est effectuée de juin à septembre et la liste des finalistes est communiquée début octobre.**

Avec le concours de la Sacem, l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse , la CCAS et la participation des :

- Festivals : *Blues Cahors Festival, Cognac Blues Passions, FestiBlues de Montréal*
- revues - associations - webzines - radios

Ils constituent, avec l'équipe de "Blues sur Seine", le jury du Tremplin.

### **Les prix du tremplin :**

**-Prix BLUES SUR SEINE du Meilleur groupe électrique pour une programmation au festival Blues sur Seine en novembre 2007.**

**-Prix BLUES SUR SEINE du Meilleur groupe électro-acoustique pour une programmation au festival Blues sur Seine en novembre 2007.**

**- Prix CAHORS BLUES FESTIVAL pour une programmation en juillet 2007 à Cahors.**

**- Prix COGNAC BLUES PASSIONS pour une programmation en juillet 2007 à Cognac.**

**- Prix SACEM (remise d'un chèque de 1000 €) pour les meilleures compositions originales en français.**

Dans une action de valorisation de la jeunesse une **Bourse OFQJ-FESTIBLUESde Montréal** s'adresse à un groupe, composé au maximum de 5 membres, âgés entre 18 et 35 ans au 31 août 2007, pour une programmation à Montréal.

+ **Edition d'un cd promotionnel des finalistes à 1200 exemplaires, adressé aux médias généralistes, spécialisés et acteurs de la communauté blues.**

## **ENVOI DES CANDIDATURES AU TREMLIN BLUES SUR SEINE**

**Le dossier** doit être composé de :

- La fiche d'inscription (à télécharger sur le site du festival [www.blues-sur-seine.com](http://www.blues-sur-seine.com))
- Un CD audio (exclusivement) avec un minimum de 3 titres
- Une biographie et/ou dossier de presse

Ce dossier doit nous parvenir entre **le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet (au plus tard)** à l'adresse :

**"Tremplin Blues sur Seine"**

**Festival Blues sur Seine**

**18 rue de Gassicourt - 78200 Mantes la Jolie**

**Tout dossier incomplet et/ou reçu en dehors des délais requis sera irrecevable.**

**Les documents (cd, dossier) ne sont pas restitués.**

## **MODALITES D'ORGANISATION DE LA FINALE DU TREMLIN BLUES SUR SEINE**

- Le finale se déroule en public le dimanche 12 novembre de 14h00 à 19h00 (entrée libre)
- Tous les groupes jouent sur le même backline.
- Pour les groupes issus de départements autres que ceux de la couronne parisienne (75, 78, 91, 92, 93, 94, 95, 77) et autres que les départements de proximité (27, 60, 76) : les musiciens et un accompagnateur éventuel (maximum) peuvent être hébergés (avec petit déjeuner) soit pour la nuit du samedi, soit pour la nuit du dimanche au choix.
- Le repas du dimanche midi est prévu pour tous les participants à 12 h 30. Le repas du dimanche soir est pris en charge par le festival pour ceux qui souhaitent participer au bœuf.
- Un « bœuf » est organisé suite au Tremplin le dimanche en soirée.
- Une participation financière aux frais de transport sera versée aux groupes finalistes sous forme d'une indemnité forfaitaire de :
- 70 € pour les groupes issus des départements suivants (75, 78, 91, 92, 93, 94, 95, 77 et 27, 60, 76).
- 200 € pour les groupes venant des autres départements.

# **RÈGLEMENT DU TREMPLIN BLUES SUR SEINE**

## **Article 1**

En cas de présélection, le groupe s'engage à participer à la finale (date sur la fiche d'inscription). Chaque groupe sélectionné pour la finale devra se présenter dans la même configuration que celle identifiée aux présélections (formation électro-acoustique ou électrique).

## **Article 2**

Pour la finale, les groupes retenus assureront une prestation scénique de 20 minutes maximum (prestation non rémunérée), le passage sera déterminé par un tirage au sort effectué par l'organisation.

## **Article 3**

Le Festival Blues sur Seine aura la responsabilité de constituer un jury pour la présélection comme pour la finale. Il sera composé de représentants du festival, de professionnels, de journalistes (fanzines, webzines, radios...).

## **Article 4**

Nous proposons aux gagnants des différents prix du tremplin une programmation dans l'édition de chacune des manifestations suivantes : Blues sur Seine, Cahors Blues Festival et Cognac Blues Passions. Dans le respect de la législation en vigueur, chaque festival est maître dans son organisation.

## **Article 5**

Dans le cadre du jumelage établi avec nos partenaires québécois, le prix OFQJ/Festiblues de Montréal, s'adresse exclusivement aux groupes composés au maximum de 5 membres. Il est impératif que chacun des musiciens ait entre 18 et 35 ans au 31 août 2007.

## **Article 6**

Un prix Sacem de 1000 € sera attribué aux meilleures compositions originales en français. Tous les prix seront attribués le jour de la finale.

## **Article 7**

Si les compositions sont privilégiées, les reprises sont acceptées. Les formations seront jugées le jour de la finale, à la fois sur leur interprétation, leur originalité et leur présence scénique.

## **Article 8**

Les groupes finalistes s'engagent à signer une autorisation permettant au festival Blues sur Seine d'éditer un CD promotionnel avec reproduction libre de droit de 1 (ou 2 titres suivant les cas) de chacun des groupes sélectionnés. Chaque groupe devra remplir une autorisation pour la reproduction des 2 titres de son choix. Ce CD promotionnel sera diffusé auprès de partenaires de Blues sur Seine (médias, festivals de Blues, scènes Blues reconnues, communes et entreprises associées au Festival). Des exemplaires sont remis aux groupes finalistes pour leur propre promotion.

## **Article 9**

Les groupes sélectionnés s'engagent à se conformer aux divers points du règlement. Chaque artiste ou groupe ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie (électro-acoustique ou électrique).

Les groupes finalistes des éditions précédentes du Tremplin ne peuvent plus concourir, sauf si leur style musical les fait changer de langue (anglais vers français, ou inversement), ou de catégorie (électrique vers acoustique, ou inversement).

Les groupes non sélectionnés pour la finale peuvent se réinscrire l'année suivante.

## **Article 10**

Les organisateurs se réservent le droit de déclarer un groupe hors concours. Ils sont souverains dans l'appréciation du respect du règlement et dans les décisions liées aux cas de force majeure.